



L'eau au coeur du changement : Accélérer pour atteindre les Objectifs de Développement Durable

Améliorer la connaissance sur les zones humides d'altitude



Territoire concerné :

Mission nationale mais ayant essentiellement concerné les trois bassins du sud (RMc, AG et LB).

Description de la situation initiale au regard du Développement Durable

L'irrigation et les grands aménagements pour stocker ou transférer l'eau à des fins énergétique, agricole, ou eau potable existent de longue date dans le sud de la France. L'introduction de nouvelles cultures (maïs, principalement) et les exigences des filières agro-alimentaires ont conduit à développer l'irrigation ces trente dernières années au point de créer localement des situations de déséquilibre fort entre les usages, et avoir un impact sur les milieux naturels. Les pouvoirs publics accompagnaient, voire encourageaient cette politique (le ministère de l'agriculture, puis les agences de l'eau et l'Europe avec la PAC). La situation s'est tendue lors des épisodes de sécheresse des années 2000, et face au risque de remettre en question les objectifs de la DCE et compte tenu des tensions très forte entre les acteurs locaux, la ministre de l'environnement a décidé d'un moratoire en 2012, mettant provisoirement fin au financement par les agences de l'eau des réserves d'eau pour l'irrigation agricole. Un travail de conciliation a été conduit en 2013 et 2014 aboutissant à la rédaction d'une instruction gouvernementale (4 juin 2015) conditionnant les financements des réserves d'eau au respect d'un certain nombre de critères précis, permettant de définir le concept de projet de territoire. Ces principes sont relatifs au périmètre concerné (bassin), à la prise en compte de tous les usages de l'eau, à l'association de tous les acteurs,

à l'établissement d'un état des lieux robuste et partagé, à la construction d'un plan d'action mobilisant tous les leviers, à commencer par les économies d'eau, à une analyse coût bénéfice justifiant l'investissement et les aides publiques, à l'analyse de la récupération des coûts, à une gouvernance reconnue, et enfin et surtout au fait que le projet est avant tout destiné à résorber les déséquilibres en réduisant ou supprimant le prélèvement estival pour lui substituer, le cas échéant, un prélèvement stocké dans des retenues, remplies en période hivernale.

Présentation du projet

Deux ans après la sortie du moratoire, et après deux années de forte sécheresse (2016 et 2017), le monde agricole, très affecté par ce manque d'eau, a considéré que la situation ne s'était pas débloquée, et que les projets de territoire (les retenues) ne se concrétisaient toujours pas face à la réticence des agences de l'eau.

Solution mise en œuvre

Les deux Ministres chargés de l'agriculture et de l'environnement ont annoncé en Conseil des ministres, le 9 août 2017, la mise en place d'une cellule d'expertise chargée d'analyser les difficultés et proposer des solutions.

Processus

Audition de 500 personnes, acteurs des 21 projets de territoire visités, sur les soixante recensés en France, et principaux syndicats et organismes nationaux concernés. Durée : janvier- avril 2018

Résultats

La plupart des projets rencontrent effectivement des difficultés, ou sont bloqués ; en première analyse, on pourrait penser que c'est faute de pouvoir boucler le plan de financement ou plus précisément de remplir les conditions d'éligibilité des agences de l'eau, celles-ci étant les principaux financeurs (80%). C'est effectivement le cas, mais les raisons premières sont que les principes de l'instruction ne sont pas respectés : tous les usages, tous les acteurs d'un territoire cohérent ne sont pas associés, ou l'état des lieux est incomplet et contesté, ou le plan d'action est centré sur le seul projet de réserve d'eau, n'intègre pas les préoccupations liées à la qualité de l'eau et la restauration des milieux aquatiques, ne donne lieu à aucune analyse économique.... En un mot, les projets de retenues, souvent anciens, ont été rebaptisés «projets de territoire» alors qu'ils sont restés des projets portés par la seule profession agricole, au seul profit de quelques agriculteurs, et justifiés par leurs seuls besoins en irrigation.



L'eau au coeur du changement : Accélérer pour atteindre les Objectifs de Développement Durable

En un mot, les projets de retenues, souvent anciens, ont été rebaptisés «projets deterritoire» alors qu'ils sont restés des projets portés par la seule profession agricole, au seul profit de quelques agriculteurs, et justifiés par leurs seuls besoins en irrigation.

Levier mobilisé et synergie avec les autres leviers **Commentaire général**

Si le « modèle » de gouvernance de l'eau français est devenu une référence, souvent mis en avant par les spécialistes de la politique de l'eau, force est de constater que sur le terrain, il est peu mis en œuvre ; le SAGE et la CLE, qui auraient pu être l'outil institutionnel pour favoriser l'émergence et le portage de ces projets, ne sont pas utilisés, sauf exceptions. La mission a recommandé de les promouvoir, sans cependant aller jusqu'à les imposer, là où ils n'existent pas, compte tenu des délais pour les mettre en place (10ans). EPTB et EPAGE, là où ils existent ont pu faciliter l'émergence et le portage des projets. Le monde agricole s'est retrouvé seul face aux autres acteurs et la fragilité des projets a souvent suscité scepticisme puis opposition frontale autour de certains projets dont les promoteurs n'ont pas encore tiré les enseignements du drame de Sivens et mis en œuvre les principes de l'instruction du 4 juin 2015. Sur le fond, le désaccord porte essentiellement sur la réponse apportée au changement climatique : la sécurisation de l'approvisionnement en eau d'irrigation, au-delà de ses effets direct sur la ressource, vient conforter un «système agricole» qui impacte déjà fortement le milieu (simplification des paysages, érosion, pollution des nappes,...) alors même que sa rentabilité économique n'est pas avérée et qu'elle rend les exploitations agricoles très dépendantes d'un « système » qui leur échappe. Elle apparaît ainsi comme une mal adaptation au changement climatique. Les opposants estiment que l'argent public, qui plus est issu des redevances et dont la vocation est de financer la politique d'amélioration de la ressource et des milieux, ne doit pas financer de tels projets de retenues agricoles.

Le projet de territoire, là où il est pleinement déployé, permet d'envisager d'autres leviers que la seule création de réserves d'eau par une adaptation des pratiques agricoles, qui sans exclure l'irrigation, permet aux exploitations de mettre en œuvre des solutions « sans regrets », à la fois bénéfiques pour la ressource en eau (quantitativement et qualitativement) et les milieux naturels, et qui les rendent plus résilientes face au changement climatique.

